

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.
(OMRG)**



PROCÈS VERBAL

CIMAC/OMRG

N° 040

Session du 06 / Novembre / 2018

PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT

Suite à la demande d’initiation d’une procédure pour la **fourniture des besoins de l’OMRG en matériel de promotion pour le FORUM minier MAURITANIDES** prévu en novembre 2018, adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques par la Direction Générale, (lettres N° 182/18 : en date du 24/10/2018), la commission s’est réunie le 06 Novembre 2018 à 13 H 00 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

Membres :

- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM
- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr OUSMANE MOCTAR FALL SAID (**Observateur**)

Secrétaire

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Le président, après vérification du quorum (4 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

- Évaluation des offres du marché relatif à la **fourniture des besoins de l’OMRG en matériel de promotion pour le FORUM minier MAURITANIDES** et attribution provisoire du contrat.

Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à la **fourniture des besoins de l’OMRG en matériel de promotion pour le FORUM minier MAURITANIDES** au profit de l’OMRG, à la Société **EPS.Sarl** dont l’offre a été jugée conforme aux exigences du dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrent, pour un montant de **trois cent quatre vingt seize mille sept cent vingt (396 720) MRU (N-UM)_TTC.**

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.
- Un délai de recours de cinq jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14 heures 30 mn

Secrétaire

KANDJI MODY TRAORE

Président

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

Membres :

SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

NASSER DINE O/ MED YESLEM

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

Observateur:

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott le 06/11/2018